



Frapna Drôme Nature
Environnement

Contact : Marc Papillon
Tél. : 06.82.57.21.27
Courriel : marc.papillon@frapna.org

A MESSIEURS
G. CHARDON, PRESIDENT DE LA FDSEA 26,
F. GONTARD ET M. F. MONGE COPRESIDENTS
DE LA FDO 26,
ET M. S. RICHAUD, PRESIDENT DES JA 26
85 RUE DE LA FORET
26000 VALENCE

Courrier en recommandé avec avis de réception

Objet : réponse de Frapna Drôme Nature Environnement

Référence : votre courrier recommandé du 22 mars 2018, droit de réponse

Valence, le 25 avril 2018

Messieurs,

Nous nous réjouissons à notre tour que vos organisations professionnelles, directement concernées par la cohabitation des grands prédateurs avec le pastoralisme, participent au débat en réagissant au dossier « loup » paru dans notre revue (*épinés drômoises* N° 191, hiver 2017-2018).

Comme vous avez pu le constater si vous lisez régulièrement notre revue, Frapna Drôme Nature Environnement attache une importance particulière à la défense du monde paysan à travers une agriculture de qualité, des circuits de distribution courts et le respect de la biodiversité sous toutes ses formes.

Concernant plus particulièrement notre département et le retour du loup, Frapna Drôme Nature Environnement se situe sur la ligne portée par notre fédération nationale : France Nature Environnement (FNE). Nous défendons l'idée d'une cohabitation intelligente et réaliste avec le pastoralisme, sans sacralisation et dans un débat le plus ouvert possible.

Nous essayons de rester factuel, loin des polémiques épuisantes et stériles. Dans ce domaine particulièrement complexe et passionnel, personne ne peut prétendre détenir toute la vérité et la solution devra passer par des compromis, soutenus par une solidarité ville campagne réciproque et exemplaire.

Sans esprit polémique et sur un plan purement juridique, notre dossier « loup » des dernières *épinés drômoises* ne contient aucune mise en cause d'une quelconque personne physique ou morale, ni expressément, ni implicitement.

Les sujets traités par Frapna Drôme Nature Environnement dans le N° 191 font partie du débat d'idée.

En conséquence aucune personne physique ou morale ne peut prétendre à une réponse forcée qui relèverait du droit de réponse tel qu'il est défini par l'article 13 de la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et la jurisprudence qui s'y rapporte.

Nous veillerons néanmoins à publier l'intégralité de vos commentaires sur notre site Internet et, dans le prochain numéro, nous informerons les lecteurs des *épinés drômoises* de cette publication afin qu'ils puissent y accéder facilement.

Nous voudrions profiter de cet échange pour vous faire deux propositions très concrètes concernant le sujet qui nous préoccupe ici :

1/ Pourrions-nous nous rencontrer pour échanger de manière très ouverte et partager nos points de vue dans un esprit d'écoute mutuelle ;

2/ Que diriez-vous d'organiser, en Drôme, des États généraux du pastoralisme ovins viande sur l'avenir de la filière au 21ème siècle ? L'objectif étant de construire les bases du pastoralisme ovin préalpin et alpin dans une société en profonde mutation.

Bien sûr, cette manifestation ne peut se concevoir sans une adhésion active de toutes les organisations professionnelles concernées et l'aide politique des élus. Le sujet du loup serait évidemment abordé au même titre que les autres contraintes ou handicaps de la filière.

Dans l'attente d'une réponse sur ces deux propositions d'actions concrètes, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de notre meilleure considération.

Le Bureau collégial de Frapna Drôme Nature Environnement pour le Conseil d'administration :

Didier Ariagno

Edwige Roche

Brigitte Burgy

Pièce jointe : les remarques de Frapna Drôme Nature Environnement à vos commentaires du 22 mars 2018 (7p.)

Copie à Madame Anne-Claire VIAL, Présidente de la Chambre d'agriculture 26

Copie à Monsieur Jean-Pierre Royannez, Président régional FNSEA